

2026-2027



96% DE SATISFACTION EN 2025 !



FORMATIONS

AGRICULTEURS

VIVEA



Conditions de financement

2026 : une année pas comme les autres.

VIVEA assure la gestion et la mutualisation de la contribution formation qui est collectée chaque année par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) dans le cadre de vos cotisations sociales.



A la fin de l'année 2025, Vivéa a décidé d'annuler de nombreuses formations faute de recevoir les crédits prévus.

En 2026, les règles de prise en charge de la formation professionnelle (la vôtre, celle des agriculteurs) connaît donc des mesures limitatives : Chaque agriculteur, contributeur VIVEA, dispose désormais d'une enveloppe de **2 000 €** de prise en charge par an pour se former (contre 3000 € en 2025);

- ce crédit est disponible sur l'année civile, de janvier à décembre ;
- le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre.

En parallèle, les frais pédagogiques des Organismes de Formation (UPF 64) sont moins bien pris en charge. Dans le contexte actuel de baisse de subvention et de manque de visibilité, l'UPF 64 a décidé de modifier ses tarifs : Désormais la journée de formation sera facturée 40€ HT par personne et 20€ HT la demie journée. Les repas seront à la charge des stagiaires.

Vous pouvez consulter votre crédit disponible directement depuis votre espace personnel sur l'extranet de Vivéa

SOMMAIRE

- **HYGIÈNE EN TRANSFORMATION**
- **TRANSFORMATION FERMIÈRE**
- **COMMERCIALISATION**
- **ELEVAGE**
- **ORGANISATION & GESTION**

HYGIÈNE EN TRANSFORMATION

Gérer les risques sanitaires avec le GBPH : obligatoire pour les NOUVEAUX INSTALLES

Objectif : Construire son plan de maîtrise sanitaire (PMS)

Prérequis : travailler dans un atelier de transformation laitière fermière

Contenu :

1er jour : Les dangers biologiques : présentation des 4 germes pathogènes. Les dangers physiques et les dangers chimiques. Intervention DDPP : la réglementation en vigueur et le contenu d'un contrôle DDPP.

2nd jour : Les bonnes pratiques d'hygiène en transformation
La traçabilité et les autocontrôles : comment, quand, pourquoi?

Travail et réflexion sur sa situation personnelle : mise en place d'un plan d'analyse des risques, personnalisation du Guide.

Oloron :
28/09 et 05/10/2026

Louvie-Juzon :
01/10 et 08/10/2026

*2 jours / 14h
+ 1 demie-journée
d'accompagnement
individuel en ferme*

*(sous réserve de validation
par VIVEA)*

INTERVENANTS :

Techniciens
de l'UPF 64
& DDPP

Responsable
de stage:
Gaétan MARSY
06 46 40 51 76

QUALITÉ DU LAIT : interpréter ses résultats

Objectif : Etre capable d'interpréter ses résultats d'analyse de lait, maîtriser les cellules, les taux et les germes. Connaître et maîtriser les tests réalisables à la ferme pour contrôler la fromageabilité du lait.

Prérequis : aucun

Contenu : La fromageabilité du lait : définition
Les critères d'analyse sur le lait : comment lire et interpréter un résultat.
Les tests en ferme pour évaluer la qualité du lait

à Oloron
Jeudi 15 oct 2026
(1 jour / 7 h)

INTERVENANT &
responsable de
stage : Michel
BONNEMASOU
06 46 45 50 07

Nettoyage et désinfection en fromagerie : la bonne utilisation des produits

En cours de mise en place

TRANSFORMATION FERMIÈRE

Fabrication des fromages lactiques

Objectif : Acquérir les bases théoriques et pratiques sur la fabrication des fromages lactiques	à Oloron	intervenant &
Prérequis : aucun	24 & 25 septembre 2026	responsable de stage :
Contenu : 2 jours de théorie et de pratique en fromagerie : les paramètres de la fabrication et de l'affinage des fromages lactiques (crottins, faisselles, fromage blanc, etc)	(14 heures + 1 rdv individuel sous réserve d'acceptation de VIVEA)	Gaëtan MARSY 06 46 40 51 76

Fabrication des fromages à pâte molle

Objectif : à l'issue de la formation les producteurs seront capables de mettre en place une fabrication de fromage à pâte molle sur leur ferme.	Oloron	intervenant &
Prérequis : aucun	19 & 20 octobre	responsable de
Contenu : Classification des fromages: les différents types de pâte molle : lactique, mixte, présure. Les principales étapes de fabrication : ensemencement, coagulation, égouttage, affinage mise en pratique de la fabrication. Le salage et l'affinage des pâtes molles. Les principaux défauts et leurs remèdes.	2026 (14 heures + 1 rdv individuel)	stage: Gaëtan Marsy (UPF 64)

Fabrication de la tomme à la ferme

Objectif : Acquérir les bases théoriques et pratiques de la fabrication et de l'affinage des PPNC pour obtenir un produit de qualité.	Oloron	intervenant &
Prérequis : aucun	18 & 19 janvier 2027	responsable de
Contenu : 2 jours de théorie et de pratique en fromagerie: fabrication de la tomme au chaudron au lait de vache, chèvre et brebis.	(14 heures + 1 rdv individuel) sous réserve de validation de VIVEA	stage: Gaëtan Marsy (UPF 64)

Fabrication de la Mozzarella et d'Halloumi

Objectif : Acquérir les bases de fabrication des technologies de la mozzarella et de l'Halloumi (fromage de Chypre à griller).	Oloron	Responsable de
Contenu : Les étapes de transformation des fromages à pâte filée : paramètres en détail, Mise en pratique en méthode fermentaire ou citrique, point sur la conservation du produit. Intervenenant : Anthony Lefebure (La laiterie Toulousaine)	07/09 apres- midi et 08/09 2026 (7h)	stage : Gaëtan Marsy intervenant : Anthony Lefebure (La laiterie Toulousaine)

COMMERCIALISATION

Booster votre efficacité commerciale!

Objectif : Identifier dans votre organisation des périodes dédiées exclusivement au commerce. Définir ses cibles. Définir le meilleur circuit de vente par rapport à votre quotidien. Apprendre à communiquer positivement auprès des acheteurs.

Prérequis : aucun

Contenu : Techniques et attitudes favorables à la réussite des ventes; Vocabulaire et argumentaire commercial; Définition d'un public cible et caractéristiques d'une clientèle; Gestion des objections, techniques de négociation; Points de vigilance, trucs et astuces

13 & 14 janvier

2027

lieu en fonction

de la demande

durée 14h

responsable de stage :

Sandra
MESPLES

Intervenant :
Patrick CHAUB

ELEVAGE

Manipulation de PH 3 - formation anti taupes

Objectif :

- pouvoir utiliser le PH3 pour la lutte contre les taupes dans les conditions de sécurité optimum

Obtenir le certificat autorisant l'achat de PH 3

Pré-requis : aucun

Contenu : présentation du cadre règlement; explication de la dangerosité du procédé; présentation des alternatives

Mises en pratique sur des prairies

14 & 15 / 09 /2026

lieu en fonction

des inscrits

2 jours

responsable de stage :

Marie BEUGNOT

Intervenante :
Elodie
MONTMORY

OBSALIM : ensemble en "RALLY poils"

Objectif :

- Se perfectionner pour diagnostiquer l'état global des troupeaux. Affiner les critères de diagnostic avec les cartes, l'analyse de crottins et les échanges entre pairs et avec l'intervenante

Pré-requis : avoir suivi la formation initiation OBSALIM

Contenu : diagnostics des animaux en groupe, analyse des déjections, analyses du systèmes alimentaires sur différentes fermes; propositions d'amélioration

12 octobre 2026

Parcours en fermes;

secteur à définir

selon les inscriptions

durée : 7h00

responsable de stage :

Marie
BEUGNOT

Intervenante :
Julie PEYRAT

Utiliser les plantes et huiles essentielles pour soigner son troupeau

En cours de mise en place

ORGANISATION & GESTION

Devenir un bon maitre d'apprentissage

Objectif : Comprendre les 3 missions principales du maitre d'apprentissage (accueil, accompagner, évaluer). Acquérir des compétences pédagogiques; Prendre du recul pour analyser ses expériences

Pré-requis : envisager de prendre un apprenti

Contenu : Présentation théorique des attentes règlementaires concernant le maitre d'apprentissage. Echanges autour des pratiques pour accueillir, accompagner, évaluer. Prendre du recul pour analyser sa posture améliorer ses interactions avec l'apprenti pour lui permettre d'acquérir compétences et autonomie.

Jeudi 10
septembre
2026
lieu en fonction
des demandes
(4h ; 1/2 jour)

intervenant &
responsable
de stage :
Marie
BEUGNOT
06 28 35 35 91

Document unique (DUERP)

Objectif : Etre capable d'établir le Document Unique de sa ferme au plus près des risques existants. Connaître la réglementation et s'y conformer.

Pré-requis : aucun

Contenu : présentation théorique, échanges entre producteurs, mise en pratique, visite de ferme thématique.

21 / 09 / 2026
Lieu
en fonction
de la demande
(1 jour / 7h)

intervenant &
responsable
de stage :
Marie BEUGNOT

Je reprends le contrôle de ma boîte mail !

Objectif : Etre capable de maîtriser sa boîte mail.

Pré-requis : Avoir une adresse mail et un ordinateur pour la formation ou un téléphone portable

Contenu : Présentation des différents paramètres des boîtes mails pour : ranger ses mails en fonction de thèmes, de mots clé, d'expéditeurs, etc.

Utiliser sa boîte mail comme un assistant administratif.

Utiliser sa boîte mail sur son téléphone.

en fonction de la
demande
4h

intervenant et
responsable de
stage :
Marie BEUGNOT
06 28 35 35 91

HVE : estimer la performance environnementale de sa ferme

Objectif : Etre capable d'estimer la performance environnementale de mon exploitation au regard des indicateurs HVE.

Connaître la réglementation et s'y conformer connaître les indicateurs HVE à respecter.

Pré-requis : avoir une surface agricole

Contenu : Présentation de la certification HVE et analyse de ses pratiques au regard des attentes de HVE.

formation préalable à l'entrée dans la certification HVE de l'UPF64

mardis 2 & 9
Février 2027
(14 heures)

2 jours

INTERVENANTS :
Marie BEUGNOT
&
Michel
BONNEMASOU
responsable de
stage :
Marie BEUGNOT

FUTUR(E)S INSTALLÉ(E)S :

Depuis le 1er Janvier 2026, les formations ne sont plus finançables pour les porteurs de projet même si une formation est préconisée dans le cadre du PPP.

Pour suivre une formation préconisée en PPP ou une formation du catalogue, appelez-nous pour gérer ensemble les questions administratives.

EMPLOYEURS :

Si vous souhaitez former vos salariés (pour les faire monter en compétences, pour les motiver, etc) OCAPIAT, dans le cadre de son plan de soutien aux filières peut prendre en charge jusqu'à 70% des coûts pédagogiques.

N'hésitez pas à contacter Sandrine MAITRE ,
conseillère Ocapiat du 64 :

Conseillère Entreprises
Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine
OCAPIAT
Bureaux du Lac – Bât 6 – 8, avenue de Chavailles
33525 BRUGES Cedex
www.ocapiat.fr

Tél : 09 70 84 51 18
Port. : 07 69 83 96 68

INSCRIPTION PAR TELEPHONE OU PAR MAIL

UPF Oloron : 05 59 34 98 07
UPF Pau : 05 59 30 80 56

contact@upf64.fr

Michel Bonnemassou : 06 46 45 50 07 / m.bonnemassou@upf64.fr

Marie Beugnot : 06 28 35 35 91 / m.beugnot@upf64.fr

Isabelle Gaspe : 06 33 24 87 63 / i.gaspe@upf64.fr

Gaëtan Marsy : 06 46 40 51 76 / g.marsy@upf64.fr

Sandra Mesples : 06 26 45 33 13 / s.mesples@upf64.fr

***Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous afin que nous
puissions
adapter l'accessibilité de la formation***

Ces conditions s'appliquent pour toutes formations dispensées par l'UPF64.

1. Objet et champ d'intervention d'UPF64 :

Ces conditions générales s'appliquent aux formations dispensées par l'UPF64 auprès des chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles assujettis à la contribution formation en vertu des articles 6353-1 et suivants du Code du travail et effectivement à jour de leur contribution ou considérés comme tels par le Conseil d'administration du Vivéa.

2. Définition des intervenants :

Dans le cadre des formations dispensées par UPF64, les différents intervenants sont :

- le dispensateur UPF64 : organisme de formation dont les prestations de formation sont financées ou cofinancées par VIVEA
- le stagiaire : personne physique bénéficiant des prestations de formation du dispensateur.
- L'intervenant : personne physique en charge de l'animation de la formation
- Le responsable de formation : personne physique salariée de l'UPF 64 responsable de la formation

3. Nature et caractéristiques des actions de formation :

Les actions de formation entrent dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail. Conformément à cet article, elles sont réalisées suivant un programme pré-établi, en fonction d'objectifs déterminés et avec des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement appropriés. L'action, son déroulement et ses résultats sont évalués.

4. Prix et Modalités de prise en charge d'un stagiaire pour participer à une formation :

Le coût des formations est de 48€TTC par jour et 24€TTC par demi-journée (si formation inférieure à 1 jour) pour les contributeurs éligibles VIVEA. L'UPF 64 est soumis aux conditions exigées par VIVEA qui participe exclusivement à la prise en charge des prestations pédagogiques pour les stagiaires éligibles à son financement dans les conditions suivantes :

- Etre ressortissant de VIVEA, c'est à dire régler une contribution formation annuelle à VIVEA collectée par la MSA
- Etre à jour de sa contribution formation auprès de la MSA,
- Etre en activité professionnelle.
- un stagiaire est éligible s'il a suivi au moins 2 heures de formation ; Les personnes qui ne sont pas ressortissantes de VIVEA doivent s'acquitter du montant de prise en charge des frais pédagogiques (variable selon les formations)

5. Diffusion de l'offre de formation :

L'UPF64 diffuse l'offre à ses adhérents et à des prescripteurs. Le contenu de l'offre de formation détaille le titre de la formation, les objectifs pédagogiques, le contenu, le nom et les compétences du formateur, le public visé, le nom du responsable de stage.

6. Inscription des stagiaires et Démarrage d'une formation

UPF64 centralise les inscriptions stagiaires,

S'il y a moins de 5 inscrits, l'UPF choisit de maintenir, reporter ou annuler la formation. Dans les deux derniers cas, l'UPF avertit le stagiaire que la formation est reportée ou annulée (et dans ce dernier cas, les frais d'inscription sont remboursés) entre 5 et 15 stagiaires inscrits, l'UPF confirme aux stagiaires la tenue de la formation au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation

- si formation déjà complète, l'UPF avertit le stagiaire qu'il est en liste d'attente et qu'il sera repositionné sur une 2^{ème} session.

En cas d'annulation de la formation par le dispensateur, l'UPF s'engage à prévenir les stagiaires au moins la veille du 1^{er} jour de la formation. En cas d'absence du stagiaire sans justification valable, les frais d'inscription de 48€ ou 24€ par jour ne sont pas remboursés.

7. Déroulement de la formation :

Le stagiaire s'engage à :

- S'acquitter du paiement des 48€ ou 24€ par jour de formation
- être présent au démarrage de la formation (ou bien s'engage à annuler au minimum 24h avant)
- valider le mail reçu « consentement stagiaire ».
- Signer la feuille d'émargement, séance par séance (matin, après-midi, soirée) et mentionnant l'intitulé de l'action de formation (référence VIVEA et titre figurants sur le contrat de prestation), les dates de réalisation de la formation, les horaires des séances, les noms et prénoms, nom et adresse de l'organisme. Cette feuille d'émargement devra permettre une lisibilité précise du temps de présence imparti à chacun.
- Remplir une fiche de satisfaction à l'issue de la formation.

8. Documents de fin de formation

L'UPF64 s'engage à envoyer à chaque stagiaire un « certificat de réalisation » pour la formation sur laquelle il a émargé.

9. Utilisation de la documentation

Les documents remis aux stagiaires sont soumis à la loi sur la propriété intellectuelle. Elle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droits. Seul le stagiaire peut donc utiliser ces informations. Pour toute utilisation autre, une demande écrite doit parvenir à l'UPF64. Toute utilisation abusive de cette documentation pourra être poursuivie conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

10. Loi « informatique et libertés »

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le stagiaire à l'UPF en application et dans l'exécution de la formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'UPF pour les besoins des dites formations. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le stagiaire peut écrire à l'UPF64 pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'UPF64

11. Litiges

En cas de litige, les parties concernées tenteront de régler le problème à l'amiable avant d'avoir recours à la justice. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence au tribunal administratif de Pau.

